



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 27 Mai 2021**

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 44  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 12  
Nombre de membres excusés : 2  
Nombre de membres absents : 3

**Date de convocation :**  
**21 mai 2021**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

**3 JUIN 2021**

**et affichage le :**

**3 JUIN 2021**

**5 - Institutions et Vie Politique**  
**5.7 - Intercommunalité**

**Objet : Délibération de principe sur le retrait de l'Intercom de la Vire au Noireau du SIRTOM Fiers-Condé au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

L'an 2021, le 27 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 21 mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 21 mai 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Jean-Pierre MOURICE		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	x					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL	x					
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	x					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	x					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	x					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x					
M. Olivier JEANNEAU	x					
Mme Colette JOUAULT	x					
Mme Bernadette LEROY				x		
M. Georges RAVENEL	x					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE	x					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE			X : M. Denis JOUAULT			
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	x					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	x					
M. Alain DECLOMESNIL	x					
M. Régis DELIQUAIRE	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Marie-Line LEVALLOIS*	x					
M. Eric MARTIN						x
Mme Natacha MASSIEU					x	
Mme Sandrine SAMSON	x					
Mme Cyndi THOMAS					x	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Régis PICOT		
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY			X : M. Corentin GOETHALS		
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>44</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>56</b>		

\*Mme Marie-Line LEVALLOIS est arrivée au cours de l'examen de la présente délibération.

**M. Alain DECLOMESNIL** donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, rassemble 5 territoires infra communautaires regroupant 50 000 habitants. L'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est ainsi compétent pour la gestion des déchets (collecte et traitement) sur son territoire.

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers est une compétence obligatoire de l'EPCI qui nous oblige à nous interroger sur l'harmonisation de nos modes de collecte et la tarification appliquée sur notre territoire

**« ...Les intercommunalités issues d'une fusion de plusieurs EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avaient cinq ans pour harmoniser les régimes et tarifs du service public des ordures ménagères, soit jusqu'au 31 décembre 2021. ... »**

**La loi de finances 2021 prévoit compte tenu de la crise sanitaire de proroger le délai de deux ans jusqu'au 31 décembre 2023.**

En 2018, une étude a été commandée afin de mener la réflexion et structurer ladite compétence à l'échelle de l'entier territoire.

Cette étude avait pour objectifs :

- un état des lieux de la compétence (fonctionnement des services, niveau des prestations, situations financières et juridiques...)
- une harmonisation et lisibilité du service (mode de financement, passage en régie de la collecte et des déchèteries.)
- la maîtrise des dépenses publiques (viabilité du financement et maîtrise des coûts de la collecte)
- l'intégration des exigences règlementaires et environnementales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une première partie du territoire de la communauté de communes soit les communes de Vire Normandie, Souleuvre en Bocage et le pôle de proximité de Saint Sever, est collectée en régie par les services communautaires.

Décision confortée aujourd'hui en ce début de mandat par la volonté politique d'étendre la régie communautaire à l'ensemble du territoire.

Cette volonté politique est également guidée par l'harmonisation du mode de tarification du service à savoir TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) avec un volet incitatif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir acter aujourd'hui la démarche globale d'harmonisation de nos services sur l'entier territoire de notre communauté de communes, impliquant ainsi notre retrait du syndicat mixte du SIRTOM Flers-Condé.

Cette démarche de construction communautaire est souhaitée pour une lisibilité accrue et l'équité du service sur l'entier territoire tout en veillant à la maîtrise des dépenses publiques et du coût du service.

**Ainsi, suivant l'avis du Bureau communautaire réuni en séance le 13 avril 2021, le conseil communautaire est invité à bien vouloir en délibérer et acter la décision de retrait de l'Intercom de la Vire au Noireau du Sirtom Flers-Condé afin d'engager la structuration et l'organisation communautaire du service déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour : **36**                      Contre : **17**                      Abstentions : **3**

**Adopté à la majorité**                       **Adopté à l'unanimité**                       **Non adopté**

Arrêté en séance le jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

